

Charte du bénévole de l'Orléans Masters Badminton 2025

L'équipe de l'Orléans Masters Badminton organise du 04 mars au 09 mars 2025, la 31ème édition de *l'Orléans Masters Badminton presented by VICTOR*, au Palais des Sports Jean Ros d'Orléans. Cet événement s'inscrit dans une démarche volontaire de respect des priorités du développement durable.

La présente charte précise les engagements du bénévole et du Comité d'organisation de l'Orléans Masters Badminton.

Article 1 : Définition

Le bénévole est un membre de l'organisation de l'Orléans Masters Badminton. Il s'engage librement et sans rémunération, à occuper des missions prédéfinies qu'il accepte.

Article 2 : Engagements du Comité d'organisation de l'Orléans Masters Badminton

Le Comité d'organisation s'engage à :

- Accueillir et considérer le bénévole comme un collaborateur à part entière.
- Mettre à disposition une personne spécifique pour la gestion des bénévoles qui sera à l'écoute des questions et des demandes et qui y répondra. (Responsable des bénévoles)
- Organiser avec les chefs de pôle une formation pour mener à bien sa mission.
- Remettre au bénévole un « pack » de bienvenue le premier jour et un t-shirt par jour de présence.
- Prendre en charge les repas du bénévole pendant sa mission selon les procédures définies préalablement par le Comité d'organisation.
- Prendre en charge le transport et éventuellement l'hébergement du bénévole selon les procédures définies préalablement par le Comité d'organisation.
- Organiser des moments de partage et d'échange entre les différentes équipes et l'organisation, le tout dans une ambiance conviviale.
- Sensibiliser à la prise en compte du développement durable, l'ensemble des actions d'organisation et de déroulement de l'Orléans Masters Badminton.

Article 3 : Engagements du bénévole

Le bénévole s'engage à :

- Accomplir la ou les missions qui lui est/seront confiées avec application, sérieux, loyauté et discrétion.
- Respecter l'organisation et le fonctionnement du Comité d'organisation,
- Revêtir le t-shirt distribué chaque jour par l'organisateur.
- Collaborer dans un esprit de compréhension mutuelle avec les autres membres de l'organisation.
- Respecter les horaires donnés par son responsable de pôle,
- Informer le responsable des bénévoles en cas de renoncement avant ou pendant le tournoi.

Article 4 : Droit à l'image

Le bénévole, dans le cadre de ses activités sur l'Orléans Masters Badminton presented by Victor 2025, peut apparaître sur des photographies ou des images vidéo.

Toute personne est propriétaire des droits sur son image.

Article 5 : Sécurité

Le bénévole s'engage à respecter notamment les règles de sécurité, d'hygiène et le règlement intérieur sur les lieux de sa mission. Il veillera notamment à ne pas introduire d'objet ou de produit dangereux par nature ou par destination dans l'enceinte du Palais des Sports. Il veillera également à ne pas introduire de nourriture ou de boisson acquise à l'extérieur du Palais des Sports.

Demande d'autorisation d'utilisation de l'image d'une personne

Je soussigné (e), Monsieur, Madame, bénévole sur l'Orléans Masters Badminton presented by Victor 2025,

- Autorise l'Orléans Masters et son Comité d'organisation à exploiter et diffuser, sans contrepartie, les photographies ou images/vidéos sur lesquelles j'apparais, réalisées à l'occasion de mes activités bénévoles sur l'Orléans Masters Badminton presented by Victor 2025, sur tous supports connus ou inconnus à ce jour, dans un but de promotion et de communication de l'évènement et du badminton.

- N'autorise pas l'Orléans Masters et son Comité d'organisation à exploiter et diffuser, sur quelque support que ce soit, les photographies ou images/vidéos sur lesquelles j'apparais.

(Rayer la mention inutile)

Nom : **Prénom :**
Lieu : **Date :**
Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :